

**Référentiel des compétences professionnelles des métiers  
du professorat et de l'éducation**

**B.O n° 30 du 25 juillet 2013**

**Compétences communes à tous  
les professeurs et  
personnels d'éducation**

**Professeurs, professeurs documentalistes et cadres d'éducation**

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

1. Faire partager les valeurs de la république

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

4. Prendre en compte la diversité des élèves

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

10. Coopérer au sein d'une équipe

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

12. Coopérer avec les parents d'élèves

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

